



**ENDA TIERS MONDE**

**CHARTRE D'ENGAGEMENT AU COMMERCE  
EQUITABLE AU SENEGAL**

**PREAMBULE**

Cette charte est le résultat d'une année de recherche action entre différents acteurs : entités d'enda tiers monde, producteurs, artisans, transformateurs, consommateurs, structures étatiques du Senegal ayant en charge ce secteur, organisations d'appui, et Tukki.

Elle constitue un ensemble de principes généraux qui sous-tendent l'engagement des différents acteurs que commerce équitable.

Elle est bâtie autour d'une plate forme de valeurs sociales, environnementales, économiques et éthiques conformes aux réalités africaines.

Cette charte est conçue pour véhiculer une vision africaine du commerce équitable.

## **NOTRE ENGAGEMENT POUR LE COMMERCE EQUITABLE**

**Cette charte vise à promouvoir les valeurs locales africaines dans et par le commerce équitable.**

**Elle doit être un outil de justice sociale.**

Les signataires de cette charte s'engagent à :

- Promouvoir la consommation et les échanges commerciaux locaux, régionaux et internationaux, à condition que soient respectées les valeurs de cette charte ;
- Adopter des termes d'échanges équitables en vue de promouvoir le développement local durable ;
- Promouvoir des pratiques qui ne nuisent pas à l'environnement ;
- Assurer la communication, la transparence et la démocratie dans l'ensemble des relations entre les acteurs.

**Cette charte est conçue à partir de principes éthiques fondamentaux qui sont appliqués dans des engagements concernant le social, l'environnement et les pratiques économiques.**

## **UNE BASE ETHIQUE**

- Respecter la personne humaine dans toutes ses dimensions
- Bannir toute forme de discrimination ;
- Respecter les valeurs et pratiques socioculturelles des acteurs et partenaires ;
- - Bannir l'exploitation des enfants et les pires formes de travail ;
- Promouvoir un cadre d'échange pour des valeurs communes entre acteurs du commerce équitable.
- Respecter les engagements de la Charte, les cahiers des charges et les accords conclus entre partenaires.

### **UN ENGAGEMENT SOCIAL**

- Favoriser la solidarité entre tous les acteurs du développement local ;
- Permettre au producteur et transformateur de vivre dignement de son travail ;
- Renforcer l'accès aux services de base ;
- Assurer le renforcement des capacités techniques et organisationnelles des producteurs, notamment en utilisant les langues locales ;
- Favoriser la formalisation et la bonne structuration des acteurs du commerce équitable.

### **UN ENGAGEMENT POUR LA PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT**

- Préserver et valoriser les ressources naturelles par une exploitation rationnelle et le respect des savoirs locaux ;
- Protéger le patrimoine génétique ;
- Développer des modes de production sains ou durables et une bonne gestion des déchets ;
- Promouvoir les bonnes pratiques agro-écologiques et lutter contre l'utilisation des OGM.

## **DES PRATIQUES ECONOMIQUES**

- Développer des filières locales ;
- Promouvoir la transformation afin de créer de la valeur ajoutée ;
- Promouvoir les échanges Sud Sud et le développement du marché local ;
- Promouvoir des mécanismes pour favoriser l'accès des consommateurs défavorisés du sud aux produits du commerce équitable ;
- Garantir la traçabilité des produits, c'est-à-dire pouvoir fournir des informations sur l'origine et l'ensemble du parcours de ces produits ;
- Fixer un prix juste par la concertation en tenant compte des facteurs de production et des marges propres à chaque membre de la filière ;
- Favoriser le versement d'une « prime au développement » aux producteurs et transformateurs qui la gèrent de manière autonome, démocratique et transparente, dans une perspective d'intérêt collectif ;
- Favoriser le principe de préfinancement de la production ;
- Favoriser les relations commerciales durables.